



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Hunziker Yvan  
**Centre d'entraînement national**

2018-CE-262

### I. Question

L'Association Suisse de Football (ASF) a mandaté une entreprise pour analyser comment améliorer les structures du football suisse. Dans la réponse de l'audit, il y a un point qui m'a particulièrement interpellé. En effet on préconise à l'ASF de créer un lieu de réception et d'entraînement pour nos équipes nationales, à l'instar de ce qui se fait en France, à Clairefontaine, en particulier.

Je pense que c'est une opportunité pour notre canton, de se profiler en tant que pôle national footballistique, du fait de notre position géographique plus ou moins centrale en Suisse et de notre bilinguisme.

Je pose les questions suivantes :

1. Notre canton a-t-il des dispositions en surfaces pour accueillir un tel centre ?
2. Est-ce que le canton est prêt à discuter avec les instances dirigeantes du football suisse pour faire des propositions ?
3. Que peut entreprendre ou quel moyen a le canton pour envisager un tel centre ?

Le football draine d'innombrables sources économiques et cela pourrait être bénéfique pour notre canton avec un tel centre.

*18 décembre 2018*

### II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat veille en permanence aux opportunités de développer, dans le cadre des compétences qui lui sont données par la législation sur le sport, l'attractivité du canton dans le domaine du sport, et ici en particulier du football, qui connaît une forte pratique chez nous. Il est tout à fait disposé à évaluer divers projets pour celui-ci. Il serait certainement intéressant d'analyser de manière plus poussée le potentiel d'un tel centre afin de mieux se rendre compte de ce qu'il pourrait réellement représenter pour le canton.

Cependant, les informations en notre possession ne nous permettent pas, à ce jour, de nous prononcer sur un quelconque projet ou soutien car, selon les contacts pris avec les instances nationales du football, l'ASF n'a, pour l'heure, pris aucune décision allant dans ce sens ; il semblerait même qu'elle n'ait pas retenu cette option de l'audit confidentiel dit « Rapport Heusler ». Seule une allusion de l'ASF au communiqué de presse du 24 novembre 2018 traitant de

ce rapport laisse entendre qu'une piste proposée consisterait en l'amélioration des infrastructures d'entraînement pour l'équipe nationale. D'autres priorités, telles que l'engagement d'un directeur sportif et une optimisation des structures de communication, y sont toutefois retenues.

*1. Notre canton a-t-il des dispositions en surfaces pour accueillir un tel centre ?*

Comme aucun besoin n'a pu être communiqué par l'ASF à la suite de notre demande, il n'est guère possible de répondre à cette question. Toutefois, la possibilité de réaliser un tel centre dépend bien évidemment de l'existence de terrains disponibles, libres de construction, dont l'affectation permettrait une telle activité. Dans le canton, l'affectation des terrains est définie en premier lieu par les communes dans le cadre de l'aménagement de leur territoire, dont elles ont la responsabilité (art. 34 LATeC). Cette disponibilité est ainsi largement dépendante de la volonté et de la planification des communes.

*2. Est-ce que le canton est prêt à discuter avec les instances dirigeantes du football suisse pour faire des propositions ?*

Comme il l'a déjà démontré à plusieurs reprises, et notamment dans le cadre des candidatures pour les Jeux Olympiques, le Conseil d'Etat est toujours ouvert à la discussion pour la promotion des activités dans le domaine du sport et du mouvement. Il en serait de même dans ce cas précis.

*3. Que peut entreprendre ou quel moyen a le canton pour envisager un tel centre ?*

Les premiers renseignements obtenus auprès de l'ASF démontrent qu'elle n'a, aujourd'hui, pris aucune décision dans le sens d'un centre d'entraînement pour les équipes nationales. Nous ne disposons ainsi pas d'informations sur l'ampleur ou la planification d'un tel projet. Toutefois, les contacts pris avec les associations faîtières, cantonales et nationales, du football dans le contexte de cette question, les ont ainsi sensibilisées à l'ouverture de notre canton pour un tel projet.

Le Conseil d'Etat reste ainsi ouvert à l'évaluation d'une demande de collaboration, même s'il paraît prévisible qu'un tel projet serait orienté davantage vers une extension d'un centre existant plutôt que d'une structure complètement nouvelle.

*12 mars 2019*